



Peyrolles-info

149

Conseil municipal du 7 septembre 2018

Étaient présents : François Abbou, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin.

Absents : Bernard Bordarier, Jean Paulin.

Pouvoir de Bernard Bordarier à François Abbou.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h00

Le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

1. RÉVISION DU PLU : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

L'appel public à la concurrence pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été ouvert le 22 juin et clos le 24 juillet. Il a été envoyé à 5 urbanistes, un seul a répondu, un autre a indiqué qu'il aimerait répondre mais qu'il était en congé à cette période. Consultée, la commission extra municipale a répondu unanimement qu'il lui semblait souhaitable de procéder à un nouvel appel à concurrence. Après délibération le conseil déclare la consultation infructueuse et décide de procéder à un nouvel appel à la concurrence.

Accord unanime du Conseil

Questions diverses :

- *Chemin du Rieu* : un accord a été trouvé avec la mairie de Saint Jean du Gard pour l'entretien du tronçon de ce chemin situé sur cette commune. Peyrolles prendra la moitié des frais à sa charge.
- *Pylône de téléphonie mobile* : malgré des relances le dossier semble pour l'instant au point mort.

La séance est levée à 18h40

Conseil municipal du 27 novembre 2018

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Thierry Ponsin.

Absents : Nicolas Geoffray, Jean Paulin.

Pouvoir de Jean Paulin à Pierre Deleuze.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h10

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. BUDGET 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2, VIREMENT DE CRÉDITS

A la suite des intempéries du printemps de nombreuses voies communales ont été endommagées et les réparations ont été effectuées conformément à la délibération du conseil.

Afin d'acquitter les factures de réparation de la voirie, le Maire a effectué par arrêté un virement de crédits du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 011 – charges à caractère général - c/615231 voiries pour la totalité du solde soit 5 509,21 € (seul compte pouvant permettre un virement de crédits par arrêté du Maire).

Toutefois, ce virement de crédits ne laisse que très peu de marge de manœuvre pour payer les factures jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Maire propose d'abonder le chapitre 011 – charges à caractère général c/615231 voirie de 2 000 € qui seront prélevés au chapitre 67 charges exceptionnelles c/6713 .

Accord unanime du Conseil

2. NEUTRALISATION D'AMORTISSEMENT

Il s'agit d'une simple opération comptable concernant le matériel acheté pour le chantier « Ressources en eau » de 2002-2006 et cédé au SMAGE en 2007.

Accord unanime du Conseil

3. RÉDUCTION DE TITRE D'EAU

Lors du relevé des consommations d'eau, une fuite importante après compteur a été détectée. Le compteur a été fermé en attendant que le propriétaire fasse les travaux nécessaires.

Cette fuite a fortement impacté la facture de cet administré qui sollicite la collectivité de bien vouloir lui accorder une réduction de sa facture d'eau 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide qu'une réduction de 80 % de la consommation doit être appliquée à la facture d'eau 2018, pour cet administré.

Accord unanime du Conseil

4. INDEMNITÉ 2018 DU PERCEPTEUR

Conformément en textes en vigueur, cette indemnité de conseil et de budget s'élève à 223,40 € pour l'année 2018.

Accord unanime du Conseil

5. PLU : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Malgré la réouverture d'une consultation du 14 septembre au 23 octobre 2018, un seul bureau d'études a répondu.

Une réunion a été organisée à la mairie avec un représentant de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) service urbanisme pour examen de cette offre.

Les conclusions sont que les différents dossiers à réaliser sont bien inscrits dans leur offre et que le prix est conforme au marché.

La commission extra-municipale du PLU n'a pas été convoquée pour avis du choix de l'urbaniste, puisqu'il n'y avait qu'une seule offre.

Il est donc décidé de retenir le groupement

- la SARL Alpicité domiciliée 05200 Embrun, urbaniste, pour un montant de 30 075 € HT
- la SARL Raphaneau Fonseca domiciliée 07110 Chassiers, architecte, pour un montant de 3 250 € HT
- Cyril Gins domicilié 30500 Courry, paysagiste pour un montant de 3 250 € HT

soit un montant total de 36 575 € HT

Accord du Conseil par 5 voix pour et une abstention

6. PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Lors de la réunion du jeudi 8 novembre 2018 relative au chemin d'accès du futur pylône en présence de trois personnes des services numérique et foncier du Département du Gard, deux représentants de Engie Énergie, deux représentants d'une entreprise de Travaux Public d'Uzès invités par Engie et des différents propriétaires fonciers, l'entreprise de Travaux Publics a déclaré avoir vu sur le descriptif du marché de travaux, la nécessité d'intervenir avec de gros engins à chenilles.

Pour la préservation des enrobés qui viennent d'être réalisés cet automne, le Maire demande au conseil municipal de faire appel à un huissier afin de faire réaliser un constat au plus près du démarrage des travaux. Le coût de ce constat serait de l'ordre de 400 € environ.

Accord unanime du Conseil

Il est à noter que, depuis, le chiffrage de la piste réalisé pour le département se révèle extrêmement élevé et que l'hypothèse de situer le pylône à Boulègue va être réétudiée.

Rappel pour les personnes disposant de compteur d'eau

Vous êtes responsables de toute consommation en aval de votre compteur. Si vous ne l'utilisez pas, veillez à fermer et vidanger votre compteur, en particulier en période hivernale.

Contrôlez périodiquement votre index pour détecter à temps une éventuelle fuite.

7. CONTRAT DE MAINTENANCE EPARCO

Les logements communaux de La Planque ont un système d'assainissement Eparco.

Quelques problèmes de fonctionnement en 2018 ont eu un coût de réparation de 1 141 €.

Il semble préférable d'avoir un contrat de maintenance annuel avec Eparco pour un montant de 209 € TTC.

Accord unanime du Conseil

8. AMENDES DE POLICE 2018

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il est toujours possible de demander des crédits au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation. Le maire propose d'en demander pour des travaux de consolidation et de contrôle des éboulements sur la route communale, au-dessus de La Peyrarié

Accord unanime du Conseil

Questions diverses :

- *Logement communal de la Mairie : le conseil visite ce logement qui vient de se libérer. Tout le monde s'accorde sur le constat qu'il est impératif de faire des travaux de peinture, remise aux normes et, surtout, de recherche de fuites dans la toiture, avant de le relouer.*

La séance est levée à 20h15